

BULLETIN D'INSCRIPTION et ATTESTATION SUR L'HONNEUR (Vide-grenier - 21 avril 2014 à Gagnac)

• **Je soussigné** : NOM : PRENOM :
ADRESSE :
TELEPHONE : EMAIL :
NOMBRE de METRES LINEAIRES à RESERVER : X 4 € - MONTANT TOTAL de la RESERVATION : €

- Atteste sur l'honneur ne pas participer à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile et déclare avoir pris connaissance du règlement du vide grenier affiché à la mairie, à l'entrée de l'ancienne salle des fêtes (place de la République et consultable sur le site du Comité : www.cdfgagnac.fr

A, le 2014 Signature :

Bulletin :

- à déposer, sous enveloppe, dans la boîte aux lettres « Comité des Fêtes » située à côté de la Maison des Associations
➤ ou à expédier, à l'adresse suivante, avant le 12 avril 2014 : ➡ inscription d'office si toutes les pièces fournies

❖ COMITE DES FETES – Rue du Terrial - 31150 GAGNAC-SUR-GARONNE

▪ accompagné de la copie de votre carte d'identité recto-verso et du règlement par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Gagnac

EXTRAIT DU REGLEMENT du VIDE GRENIER de GAGNAC SUR GARONNE

Article 1 : Cette manifestation est organisée par Le Comité des Fêtes de Gagnac-sur-Garonne et se déroulera Place de la République à Gagnac-sur-Garonne le lundi 21 avril 2014.

L'accueil des exposants débute à 6h 00 et se terminera à 18 h 00.

Article 2 : Le vide grenier est réservé aux particuliers non professionnels.

Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus conformément à la :

- Loi 2005-882 du 2 Août 2005 art.21 journal officiel du 3 Août 2005

Article 3 : Toute personne devra justifier de son identité en présentant un justificatif lors de l'inscription : carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport, titre de séjour.

BULLETIN D'INSCRIPTION et ATTESTATION SUR L'HONNEUR (Vide-grenier - 21 avril 2014 à Gagnac)

• **Je soussigné** : NOM : PRENOM :
ADRESSE :
TELEPHONE : EMAIL :
NOMBRE de METRES LINEAIRES à RESERVER : X 4 € - MONTANT TOTAL de la RESERVATION : €

- Atteste sur l'honneur ne pas participer à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile et déclare avoir pris connaissance du règlement du vide grenier affiché à la mairie, à l'entrée de l'ancienne salle des fêtes (place de la République) et consultable sur le site du Comité : www.cdfgagnac.fr

A, le 2014 Signature :

Bulletin :

- à déposer, sous enveloppe, dans la boîte aux lettres « Comité des Fêtes » située à côté de la Maison des Associations
➤ ou à expédier, à l'adresse suivante, avant le 12 avril 2014 : ➡ inscription d'office si toutes les pièces fournies

❖ COMITE DES FETES – Rue du Terrial - 31150 GAGNAC-SUR-GARONNE

▪ accompagné de la copie de votre carte d'identité recto-verso et du règlement par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Gagnac

EXTRAIT DU REGLEMENT du VIDE GRENIER de GAGNAC SUR GARONNE

Article 1 : Cette manifestation est organisée par Le Comité des Fêtes de Gagnac-sur-Garonne et se déroulera Place de la République à Gagnac-sur-Garonne le lundi 21 avril 2014.

L'accueil des exposants débute à 6h 00 et se terminera à 18 h 00.

Article 2 : Le vide grenier est réservé aux particuliers non professionnels.

Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus conformément à la :

- Loi 2005-882 du 2 Août 2005 art.21 journal officiel du 3 Août 2005

Article 3 : Toute personne devra justifier de son identité en présentant un justificatif lors de l'inscription : carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport, titre de séjour.